

Études d'histoire religieuse

Le campus de l'Université Laval : lieu de modernisation d'une institution universitaire catholique et du Québec

Richard Leclerc

Volume 79, numéro 2, 2013

URI : id.erudit.org/iderudit/1018593ar

DOI : [10.7202/1018593ar](https://doi.org/10.7202/1018593ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN 1193-199X (imprimé)
1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leclerc, R. (2013). Le campus de l'Université Laval : lieu de modernisation d'une institution universitaire catholique et du Québec. *Études d'histoire religieuse*, 79(2), 41–54.
doi:10.7202/1018593ar

Résumé de l'article

Pour développer les activités de l'Université Laval et moderniser ses infrastructures, afin d'offrir à ses étudiants et à ses professeurs un environnement d'enseignement et de recherche de qualité, ses dirigeants décident de créer une Cité universitaire en 1945. Ce projet visant à déménager l'Université, qui est à l'étroit dans ses bâtiments du Vieux-Québec, vers un campus moderne localisé en banlieue de Québec constitue un exercice mené par l'Église catholique ayant contribué à la modernisation de la société québécoise. De plus, la Cité universitaire a eu un impact sur l'aménagement du territoire et le développement économique de la ville de Québec.

Tous droits réservés © Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Le campus de l'Université Laval : Lieu de modernisation d'une institution universitaire catholique et du Québec

Richard Leclerc¹

Résumé : Pour développer les activités de l'Université Laval et moderniser ses infrastructures, afin d'offrir à ses étudiants et à ses professeurs un environnement d'enseignement et de recherche de qualité, ses dirigeants décident de créer une Cité universitaire en 1945. Ce projet visant à déménager l'Université, qui est à l'étroit dans ses bâtiments du Vieux-Québec, vers un campus moderne localisé en banlieue de Québec constitue un exercice mené par l'Église catholique ayant contribué à la modernisation de la société québécoise. De plus, la Cité universitaire a eu un impact sur l'aménagement du territoire et le développement économique de la ville de Québec.

Abstract: For the development of its activities and the modernization of its infrastructures, in order to offer a better academic environment to its students and professors, the leaders of Université Laval decided to found a new campus in 1945. This project to move the Université from its small buildings of Vieux-Québec to a large modern campus in the suburb of the ville de Québec constituted an action taken by the Catholic church and contributed to the modernization of the Québec society. Moreover, the campus had an impact on the land planning and the economic development of the ville de Québec.

Introduction

Au Québec, l'après-guerre est marqué par le pouvoir continu du gouvernement de l'Union nationale entre 1944 et 1960. Sous la direction du premier ministre Maurice Duplessis, cette période est qualifiée d'abord par ses ennemis politiques du Parti libéral, puis dans l'imaginaire collectif

1. Richard Leclerc, après l'obtention d'un doctorat à l'Université Laval, a reçu une bourse de recherche du gouvernement japonais afin d'effectuer un stage postdoctoral à l'Université de Tsukuba (1991-1993). L'auteur s'intéresse au rôle joué par l'Église catholique au Québec et à l'étranger, notamment par le biais du travail des missionnaires québécois établis au Japon.

québécois de « Grande Noirceur ». Cette expression caractérise la résistance idéologique que mène le gouvernement unioniste en proposant, en accord avec l'Église catholique, des valeurs traditionnelles et passivistes en opposition à la montée des mouvements sociaux, syndicaux et du communisme dans le monde.

Avec le recul, il apparaît comme le démontrent de récents travaux réalisés à l'égard de cette période que le terme « Grande Noirceur » semble peu approprié pour qualifier cette époque, sachant que le gouvernement de l'Union nationale propose des programmes de modernisation innovateurs pour l'époque, comme l'Office de l'électrification rurale². Malgré un discours conservateur, ainsi que la volonté du gouvernement Duplessis de ne pas intervenir ni d'entreprendre des actions directes dans les secteurs gouvernés par l'Église catholique (ex. éducation), dans la réalité ces deux acteurs démontrent une intention de moderniser la société québécoise.

Jusqu'à maintenant, peu de chercheurs inscrivent la création du campus de l'Université Laval dans un mouvement qui contredit l'épithète « Grande Noirceur », notamment dans le domaine éducatif. La plupart des travaux que nous avons répertoriés s'intéressent aux aspects architecturaux, urbanistiques et écosystémiques de la Cité universitaire, et ce, pour des espaces-temps délimités³. L'œuvre la plus complète à ce sujet est le livre *Construire la Cité universitaire moderne : Université Laval 1945-1970* qui sera publié en 2014 et qui fait suite à une exposition du même nom présentée à la Bibliothèque des sciences humaines et sociales de l'Université Laval du 17 septembre 2009 au 27 février 2010⁴. Par ailleurs, le professeur Jean Hamelin a abordé dans son *Histoire de l'Université Laval*, certains jalons historiques importants quant à la construction de la Cité universitaire⁵.

L'objectif principal de cet article est de vérifier l'hypothèse que la création du campus de l'Université Laval par l'Église catholique du Québec constitue un exercice qui va à l'encontre du mythe véhiculé par l'expression « Grande Noirceur ». Ce projet est pour le clergé et le gouvernement de l'Union nationale une action visant à contribuer à la modernisation de la société québécoise.

2. Xavier GÉLINAS et Lucia FERRETTI (dir.), *Duplessis, son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010.

3. Hélène DESMEULES, *De la cité théocratique à la cité technocratique : analyse des fondements idéologiques de l'aménagement du campus de l'Université Laval*, Thèse de baccalauréat en géographie déposée à l'Université Laval, 1978 ; Denis VERGE, *Inventaire des végétaux de la Cité universitaire : rapport final*, Québec, Université Laval, 1998.

4. Marc GRIGNON, James LAMBERT et Marc VALLIÈRES, *Construire la Cité universitaire : Université Laval, 1945-1970*, Ottawa, Petra Books, 2014.

5. Jean HAMELIN, *Histoire de l'Université Laval : les péripéties d'une idée*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995.

La naissance de l'Université Laval

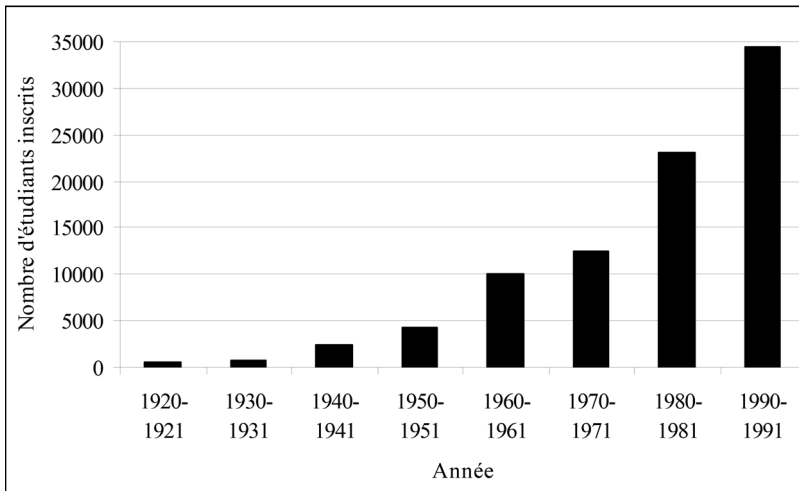
Dès le milieu du XIX^e siècle, dans l'intention de favoriser la formation d'une élite francophone et un enseignement supérieur de qualité, les évêques québécois prônent la création d'une université catholique. En décembre 1852, sous les auspices du Séminaire et de l'Archevêque de Québec, on assiste à la fondation de l'Université Laval.

Première université franco-catholique du continent américain, on y retrouve, dès son inauguration en 1854, trois facultés : le droit, la médecine et les arts (qui offrent tous les enseignements non dispensés par les autres facultés, comme la chimie et l'histoire)⁶. Dès les premières années, les étudiants regroupés dans un bâtiment nouvellement construit dans le Vieux-Québec (Quartier Latin) y suivent leurs cours.

Les locaux du Quartier Latin conviennent parfaitement pour recevoir une centaine d'étudiants inscrits dans quelques programmes universitaires. Néanmoins, au début du XX^e siècle, l'augmentation rapide des effectifs étudiants (Fig. 1), liée à la multiplication des disciplines enseignées, créent des pressions pour l'expansion physique de l'institution.

Figure 1

Évolution du nombre d'étudiants inscrits à l'Université Laval (1920-1990)



Source : Annuaires et statistiques de l'Université Laval.

6. Honorius PROVOST, *Historique de la Faculté des arts de l'Université Laval, 1852-1952*, Québec, Université Laval, 1952, p. 1.

Dès les années 1920, la nécessité de trouver de nouveaux espaces pour loger les salles de classe et les laboratoires de l'École supérieure de chimie, noyau de la future Faculté des sciences, entraîne la déconcentration des activités de l'Université Laval à l'extérieur des murs où elle a vu le jour.

En 1925, l'École supérieure de chimie est érigée sur la terrasse Dandurand à Sainte-Foy et en bordure du boulevard de l'Entente (le bâtiment est aujourd'hui occupé par le Collège François-Xavier-Garneau). Quelques années plus tard, soit en 1941, c'est au tour de la nouvelle École des mines de s'installer sur son flanc est⁷. L'attrait pour la carrière d'ingénieur favorise une croissance importante du nombre d'étudiants après la Seconde Guerre mondiale (Fig. 1). Ces édifices sont déjà surpeuplés après quelques années d'existence.

Dans la même vague, d'autres facultés ou écoles nouvellement créées sont contraintes de trouver refuge à l'extérieur du grand édifice central érigé en 1856. À l'aube de la décennie 1940, il devient évident que les locaux du Vieux-Québec ne répondent plus aux besoins contemporains et futurs des universitaires québécois.

À l'étroit dans un immeuble vétuste, le pensionnat inauguré en 1855 ne parvient plus à répondre à l'augmentation croissante des étudiants venus de l'extérieur de la ville. Faute de place, ils doivent trouver un logis dans des propriétés privées à des coûts souvent prohibitifs. De plus, le manque d'espaces verts voués aux activités sportives se fait cruellement ressentir.

La Cité universitaire

La dispersion géographique sur le territoire de la ville de Québec contribue à séparer l'Université en deux lieux physiques, soit les composantes installées dans le Vieux-Québec et celles qui s'agglomèrent autour de l'École supérieure de chimie dans le quartier Saint-Sacrement. Les autorités religieuses de l'Université sont confrontées à un dilemme qu'elles doivent résoudre rapidement afin de ne point handicaper l'avenir de l'établissement.

Deux choix s'offrent alors : favoriser le morcellement des éléments de l'institution au risque de détruire son unité organique, ou appuyer l'unification des forces lavalloises par le regroupement en banlieue de Québec de l'ensemble des composantes de l'Université sur des terrains encore vierges. C'est cette dernière option qui est adoptée.

7. École des mines, *L'inauguration de l'École des mines de l'Université Laval : le trente avril mil neuf cent quarante-un*, Québec, Université Laval, 1941.

Le professeur Ernest Lemieux, propose en novembre 1944 aux membres du Conseil universitaire, l'édification d'une Cité universitaire. Depuis le début des années 1940, ce projet, qui mijote dans la tête de l'ecclésiastique, est accompagné d'un plan détaillé et prospectif du nouveau campus.

Convaincu, le Conseil universitaire donne le feu vert au projet qui mène à l'identification d'un site potentiel dès le printemps 1946. Sous la supervision d'Ernest Lemieux, les travaux de planification avancent rondement dans les officines de l'administration lavalloise. Déjà s'esquissent dans les cartons des responsables ecclésiastiques et civils, le plan directeur de la Cité universitaire qui doit jaillir au milieu des campagnes fidéenne et silleroise. Des voyages d'études sont effectués, notamment aux États-Unis et en Europe, dans le dessein d'analyser les concepts existants dans ce domaine. Dans cette perspective, entre décembre 1948 et janvier 1949, une mission dirigée par le secrétaire général de l'Université Laval, M^{gr} Alphonse-Marie Parent se rend en France, en Espagne, en Suède et en Suisse afin de préparer la construction de la Faculté de médecine au sein de la nouvelle Cité⁸. Cette approche prospective permet de noter les bons coups et d'éviter les erreurs passées en matière de création d'une cité universitaire. Il démontre également une vision d'ouverture des dirigeants de l'Université Laval, afin d'offrir aux étudiants et aux professeurs un campus digne des meilleures expériences étrangères.

Entre 1942 et 1955, le Séminaire de Québec, puis l'Université Laval achètent plusieurs lots boisés et agricoles dans un espace localisé dans les municipalités de Sainte-Foy et de Sillery. Propriété de particuliers et des Frères des Écoles chrétiennes, ces terrains une fois rassemblés seront les assises du nouveau campus⁹. Le rêve de l'abbé Lemieux devient enfin réalité.

L'inauguration des travaux de construction de la nouvelle Cité et du pavillon de la Faculté d'arpentage et de génie forestier est soulignée le 18 septembre 1947. À cette occasion, l'archevêque de Québec, M^{gr} Maurice Roy, procède à la bénédiction solennelle des lieux et le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, effectue la première pelletée de terre¹⁰.

8. «Chronique de l'Université», *La Revue de l'Université Laval*, 3, 7 (mars 1949), p. 628-629.

9. Comité d'aménagement et de mise en œuvre, *Rapport sur les propriétés de l'Université Laval et les familles qui ont occupé ce territoire depuis le Régime français*, Québec, Université Laval, 2010, p. 6.

10. «S.E M^{gr} Roy et le premier ministre ont jeté les bases de ce qui sera demain la grande cité universitaire», *L'Action catholique*, 19 septembre 1947.

Privilèges fiscaux et pouvoirs municipaux

À l'exemple des municipalités religieuses créées par le Parlement du Québec aux XIX^e et XX^e siècles, la *Loi concernant l'Université Laval*, sanctionnée le 5 avril 1950, octroie à l'Université Laval certains pouvoirs et privilèges qui permettent une gestion autonome du territoire à l'égard des villes de Sainte-Foy et Sillery, sachant que les terrains du campus sont localisés à l'intérieur des limites de ces deux municipalités¹¹. L'expropriation sur les terrains et immeubles contigus à ceux de la Cité universitaire est un des pouvoirs dont dispose l'Université Laval, afin de faciliter son développement¹². Par ailleurs, l'institution catholique peut signer des ententes, afin de pourvoir le campus en services d'eau, d'éclairage, d'entretien des rues, ainsi que de protections incendies et policières¹³. Bien qu'elle ne soit pas une municipalité, l'Université Laval bénéficie du privilège :

[d'] édicter des règlements de construction, de zonage, de cheminées et de clôture, applicables aux seuls immeubles de la corporation sans que les municipalités de Sillery, de Sainte-Foy, ou de Québec puissent étendre ou appliquer auxdits immeubles les règlements par elles adoptés aux mêmes fins si ce n'est sur une lisière de cent pieds en bordure des immeubles de la corporation¹⁴.

Finalement, l'Université est exemptée des taxes municipales et scolaires sur les terrains et bâtiments de la Cité, « comme s'ils n'étaient pas compris dans les limites des municipalités où ils sont situés »¹⁵. Par cette action législative, l'État québécois démontre sa volonté d'appuyer et de faciliter la mise en place de la Cité universitaire, afin d'offrir aux dirigeants de l'Université Laval les leviers légaux, réglementaires et financiers nécessaires, ainsi que l'autonomie essentielle au succès de cette entreprise.

Conception d'une Cité universitaire moderne

Le plan directeur de la Cité universitaire, approuvé en 1952 et réalisé par l'architecte Édouard Fiset, prévoit la construction de 41 bâtiments regroupés dans quatre secteurs géographiques qui évoquent la croix des armoiries de l'Université Laval. Les nouvelles installations sont prévues pour accueillir 15 000 étudiants. Au sud, l'usager découvrira les services destinés

11. Richard LECLERC, « Les municipalités à vocation religieuse au Québec », *SCHEC, Études d'histoire religieuse*, 77, 2011 ; « Loi concernant l'Université Laval », *Statuts du Québec 1950*, chapitre 140, Québec, Imprimeur du Roi, 1950.

12. *Ibid.*, article 1 c).

13. *Ibid.*, article 1 f).

14. *Ibid.*, article 1 g).

15. *Ibid.*, article 2.

à la communauté universitaire (ex. résidences); au nord, les équipements sportifs; à l'est, la zone religieuse, de même que les facultés des lettres et des arts; à l'ouest, les facultés de médecine et de sciences¹⁶. Une allée centrale rappellera «quelque chose des magnificences et des splendeurs du parc de Versailles»¹⁷. Cet exercice de planification et d'aménagement est le premier du genre au Québec mené par un établissement d'enseignement¹⁸.

En 1965, puis en 1971, ce plan inspiré des grands campus étatsuniens a dû être profondément révisé par Édouard Fiset à la demande des autorités de l'Université. La planification préliminaire des édifices ne convient guère aux besoins et aux conditions climatiques d'un pays nordique comme le Québec. On opte pour la construction de grands bâtiments qui regroupent plusieurs départements sous un même toit¹⁹. Du même coup, on réduit les coûts d'entretien et de construction. Néanmoins, l'organisation du territoire prévu par les planificateurs a été conservée et perpétuée jusqu'à aujourd'hui.

La nouvelle Cité universitaire, à l'image des villes nouvelles étatsuniennes et européennes, introduit au Québec des concepts novateurs en urbanisme et en construction. Ainsi, bien avant que ne soient érigés les premiers immeubles, des tunnels ont été bâtis sous le terrain du campus afin de recevoir les câbles électriques et téléphoniques, ainsi que la tuyauterie destinée à l'aqueduc et au chauffage des édifices de la Cité. En surface, un réseau de rues et de trottoirs agrémenté d'un aménagement paysager recouvre ces infrastructures.

L'enfouissement de ces équipements, bien que répondant à des critères esthétiques, favorise également un aspect utilitaire. Il entraînerait à long terme une diminution des frais d'entretien, ce qui a été démontré par la suite. L'ensemble des veines de l'Université est facilement accessible dans son sous-sol sans avoir à entreprendre d'onéreux travaux d'excavation en cas de réparation majeure. Complétés en 1950, ces opérations mènent en simultané à l'édification de la Faculté d'arpentage et de génie forestier, premier pavillon de cette Cité universitaire.

Par le plan qui est adopté en 1952, on vise à concilier l'opposition ville-campagne. Dans la Cité universitaire, on retrouve cet équilibre entre les vies urbaine et rurale afin que les composantes fonctionnelles et naturelles de ces

16. Édouard Fiset, *Université Laval, plan directeur du campus*, Québec, Université Laval, 1952.

17. Université Laval, *Laval, la cité se construit, une année de travail, 1 septembre 1949-1 septembre 1950*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1950, p. 14.

18. Odile ROY, *Cadre de référence et principes d'intervention pour la conservation du patrimoine moderne du campus de l'Université Laval à Québec : rapport présenté au Comité d'aménagement et de mise en œuvre de l'Université Laval et à la Commission des biens culturels du Québec*, Québec, juillet 2007, p. 7-8.

19. Édouard Fiset, *Plan d'ensemble de l'Université Laval : circulations et aires de stationnements actuelles*, Québec, Université Laval, 1965.

deux milieux coexistent. Aujourd'hui, la Cité universitaire s'étend sur une surface de 1,9 km², dont 56 % est composé d'espaces verts, boisés et sportifs²⁰.

L'édification de la Cité universitaire entend répondre à six objectifs. En premier lieu, il s'agit de favoriser une *unité territoriale* des facultés et des composantes de soutien au fonctionnement de l'Université Laval, afin d'améliorer les relations sociales et administratives. L'«unité de corps» étant la cible à atteindre. Deuxièmement, on souhaite ériger un *ensemble harmonieux* s'appuyant sur «une distribution logique et rationnelle» des infrastructures, ainsi que des édifices du campus par des aménagements qui valorisent la fierté de même que l'admiration des visiteurs. Troisièmement, le campus entend encourager des *économies considérables* en raison de son organisation centralisée, tant au point de vue administratif que technique. Quatrièmement, la Cité universitaire se veut un modèle en matière de *conditions d'hygiène* en privilégiant la santé et la pratique de sports, par des installations qui avantagent ces dispositions. Cinquièmement, la *coordination scientifique* est facilitée grâce à la présence sur le campus des professeurs et des étudiants, ce qui encourage la concertation des connaissances et l'interdisciplinarité. Finalement, la *sauvegarde des valeurs spirituelles* est secondée par la place occupée par les sciences théologiques, doctrinale et philosophique, sans oublier la présence du Grand Séminaire et de son lieu de culte²¹.

Quelques impacts socio-économiques de la Cité universitaire

Outil d'aménagement du territoire, la Cité universitaire contribue au développement de fonctions résidentielles et commerciales à ses abords. L'avènement de l'Université et le boom des naissances qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale sont bénéfiques pour le peuplement et la croissance des villes de Sillery et Sainte-Foy. Dans les années qui suivent l'ouverture de la Cité, plusieurs travailleurs et étudiants de l'Université élisent domicile dans les quartiers qui naissent dans son voisinage, comme Saint-Thomas-d'Aquin (1950), Saint-Yves (1953), Saint-Louis-de-France (1956), Sainte-Geneviève (1960), Saint-Denys-du-Plateau (1961) et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (1964)²². Entre 1951 et 1971, la population de Sainte-Foy augmente de 5 236 à 68 420, tandis que celle de Sillery passe de 10 376 à 13 932²³.

20. Université Laval, *Un campus vert, de nombreuses espèces d'arbres et d'oiseaux dont une famille de faucons émerillon!* Québec, Université Laval, [<http://www.ulaval.ca/Al/images/image23.html>]

21. Université Laval, *Laval, la cité se construit...*, p. 4-5.

22. Ville de Québec, *Histoire de raconter, Sainte-Foy*, Québec, Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, 2010, p. 36.

23. Statistique Canada, *Recensements du Canada de 1951 et 1971*, Ottawa, Statistique Canada.

Peu de recherches sur les retombées socio-économiques de l'Université Laval ont été réalisées depuis sa création. Une étude publiée en mars 1992 par le Centre de recherches en aménagement et en développement permet de mesurer l'impact structurant que l'établissement universitaire a sur sa région environnante. En 1991-1992, l'Université Laval génère des retombées économiques de 610,4 M\$ dans la région métropolitaine de Québec (Tableau 1).

Tableau 1
Impacts socio-économiques générés par l'Université Laval dans
la région métropolitaine de Québec (1991-1992)

Subdivisions de recensement regroupées	Retombées économiques		Répartition des employés		Répartition des étudiants	
	M\$	%	Nombre	%	Nombre	%
Château-Richer, L'Ange-Gardien, Saint-Jean-de-Boischatel, Sainte-Brigitte-de-Laval, Île d'Orléans	4,2	0,7	32	0,8	146	0,6
Beauport	16,0	2,6	176	4,2	968	3,9
Charlesbourg	27,8	4,6	262	6,3	1 911	7,7
Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Delage, Lac-Saint-Charles, Lac-Saint-Joseph, Loretteville, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, Saint-Émile, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Stoneham et Tewkesbury, Val-Bélair, Village-des-Hurons, Wendake	49,8	8,2	169	4,1	644	2,6
Québec, Vanier	211,3	34,6	1045	25,2	5 088	20,6
Ancienne-Lorette, Cap-Rouge, Saint-Augustin-de-Desmaures, Sainte-Foy, Sillery	273,9	44,9	1999	48,2	13 725	55,6
Bernières, Charny, Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Romuald, Sainte-Hélène-de-Breakeyville	14,9	2,4	214	5,2	807	3,3
Lévis, Saint-Étienne-de-Beaumont, Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, Saint-Louis-de-Pintendre	12,5	2,0	83	2,0	627	2,5
Extérieur de la région métropolitaine de Québec	—	—	166	4,0	753	3,1
Total	610,4	100	4146	100	24 669	100

Source : Pierre FRÉCHETTE et coll., *L'impact économique et spatial de l'Université Laval dans la région métropolitaine de Québec en 1991-1992*, Québec, Centre de recherches en aménagement et en développement.

Sur une base géographique, 79,5 % des retombées économiques de l'Université Laval se répercutent dans les municipalités localisées à proximité du campus (voir zone grisée du Tableau 1). Quant aux employés et aux étudiants, ils résident respectivement dans une proportion de 73,4 % et 76,2 % dans ces mêmes secteurs. Ces quelques données démontrent que l'implantation à l'est du centre-ville de Québec de la Cité universitaire a concouru au lotissement et à la densification de zones peu peuplées, où des activités rurales dominent jusque dans les années 1940.

« Restons traditionnels et progressifs »²⁴

Même si les idées constituent une richesse renouvelable, c'est une qualité que les ressources financières ne possèdent pas. En 1948, soucieuses de mener rapidement à terme ses projets, les autorités de l'Université confient à M^{gr} Parent la responsabilité de superviser une campagne de souscription. Entre 1948 et 1952, la seconde campagne de souscription (L'Aide à Laval) de l'histoire de l'Université Laval est lancée afin de financer la construction de la Cité universitaire. Un comité de patronage réunissant des religieux et des civils, où siègent notamment le premier ministre Duplessis et M^{gr} Maurice Roy est créé pour diriger la campagne. Grâce à un imposant travail de promotion, les diplômés de l'institution, la population et les communautés religieuses et d'affaires sont sollicités²⁵.

Le texte de l'affiche publicitaire de la campagne intitulée *Vers des horizons plus vastes* est d'ailleurs révélateur de l'esprit qui anime l'équipe de M^{gr} Parent :

De l'espace, du soleil, de la vigueur! Voilà ce que nous donnerons à Laval, voilà ce que nous donnerons à notre jeunesse, en souscrivant dix millions par l'intermédiaire de nos paroisses, de nos industries, de nos maisons de commerce, de nos municipalités et de nos corps professionnels. La cité universitaire de Sainte-Foy reflétera les aspirations de notre peuple. Elle sera vaste, belle, féconde. Elle groupera d'abord l'École de génie forestier, l'École de médecine, l'Hôpital universitaire, l'École des infirmières, l'Institut des sciences physiques et mathématiques, la Maison des étudiants, puis les autres immeubles nécessaires aux facultés et aux écoles qui font de Laval un foyer de savoir qui rayonne sur tout notre pays et même au-delà de ses frontières. La cité universitaire de Sainte-Foy sera le témoignage de notre fierté, l'expression

24. Département du Trésor, *Discours sur le budget prononcé par l'honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., LL.D., trésorier de la province, à l'Assemblée législative de Québec le 16 mars 1950*, Québec, le département, 1950, p. 40.

25. Fondation de l'Université Laval, *Campagne 1948, l'Aide à Laval*, Québec, Université Laval, [http://www.ful.ulaval.ca/fileadmin/ful/images/Les_campagnes/Campagne_1948.jpg]

magnifique de notre culture française et catholique, elle sera le signe de notre volonté de grandir²⁶.

Au-delà de l'évocation du manque d'espace dans le Vieux-Québec pour établir la Cité, il existe peu de documents qui présentent l'ensemble des raisons qui justifient ce projet, ainsi que ses préceptes idéologiques fondamentaux. Cependant, nos recherches nous ont permis de trouver des écrits qui permettent de comprendre les facteurs sous-jacents à la construction du campus. Dans un discours radiophonique prononcé en septembre 1948, afin d'encourager la population québécoise à contribuer à la seconde souscription, le premier ministre Maurice Duplessis déclare :

La justice et la gratitude, la vie et la survivance nationales imposent, à tous et à chacun, l'impérieux devoir de contribuer, de toutes nos forces, à la pleine réussite de cette souscription douée d'un caractère religieux et national.

[...] Laval fait appel au public afin de pouvoir faire face aux besoins croissants de l'enseignement universitaire, aux exigences du développement scientifique, ainsi qu'à l'augmentation considérable des étudiants qui désirent suivre les cours de ses diverses facultés.

[...] Il n'est pas raisonnable que des centaines et des centaines de nos jeunes compatriotes soient privés des bénéfices particulièrement riches de l'éducation universitaire. Il est souverainement injuste que Laval se voit condamné, chaque année, faute d'espace et de possibilité à refuser à des centaines de nos jeunes compatriotes les avantages de l'éducation universitaire.

[...] il est navrant de constater que, faute d'espace, les autorités universitaires doivent refuser de nombreuses inscriptions à la faculté de Médecine, chaque année, alors que des centaines et des centaines de nos paroisses rurales se voient privées des services de médecins.

[...] Notre province connaît un développement industriel exceptionnellement merveilleux. Pour que nos jeunes puissent profiter des développements actuels, bénéficier de la mise en valeur de nos ressources naturelles et obtenir les postes de commande, il nous faut faire appel à l'enseignement universitaire.

[...] Laval et Québec ont besoin d'une "véritable cité universitaire, [...] [qui regroupera] [...] tout ce qui est requis pour la vie de 3,000 jeunes gens venus, comme aujourd'hui, de tous les coins du pays et même de l'étranger", car le rayonnement lumineux de Laval s'étend bien au-delà des limites de la province²⁷.

S'appuyant sur le discours traditionnel de l'Union nationale, lequel rejoint sur plusieurs points celui de l'Église catholique, où l'on fait appel aux notions de la survivance de la nation, à la religion et à la ruralité pour appuyer l'établissement de la Cité universitaire, la quintessence même de cette allocution repose sur la volonté de modernisation du Québec dans un

26. Université Laval, *L'Université Laval, 1852-1952*, Québec, Presses de l'Université Laval, planche 37.

27. « Impérieux devoir pour tous de venir en aide à Laval, déclare M. Duplessis », *L'Action catholique*, 16 septembre 1948.

contexte de préservation de nos traditions. Dans son allocution le premier ministre Duplessis fait référence «aux exigences du développement scientifique», aux «avantages de l'éducation universitaire», ainsi qu'au fait «que nos jeunes puissent profiter des développements actuels, bénéficier de la mise en valeur de nos ressources naturelles et obtenir les postes de commande, il nous faut faire appel à l'enseignement universitaire». De plus, Duplessis octroie également à l'Université Laval une fonction de formation qui s'étend à l'extérieur des frontières du Québec. En mars 1950, dans son *Discours sur le budget*, le ministre des Finances, Onésime Gagnon, a résumé cette dichotomie par une phrase éclairante de cette pensée, soit : «Restons traditionnels et progressifs»²⁸.

Malgré le fait que cette opération de financement démontre une alliance bien tangible entre le clergé et l'État québécois, une volonté de modernisation qui transcende le discours traditionnel est démontrée par l'édification de la Cité universitaire. Ce contraste dans le discours a d'ailleurs été démontré dans une étude de Bourque et Duchastel²⁹.

La lecture du numéro spécial de *La Revue de l'Université Laval*, ainsi que du manuel *Pour mieux connaître Laval* publiés en 1948, afin d'appuyer la campagne de souscription démontre une volonté des dirigeants de l'Université Laval de se donner les moyens financiers de combattre le complexe d'infériorité latent des Québécois qui transpirent des textes présentés dans ces publications à l'égard des grandes institutions universitaires françaises et anglo-saxonnes³⁰. Dans un article intitulé «La première université française en Amérique», M^{er} Parent écrit : «Un simple coup d'œil sur le budget de l'Université Laval et celui de certaines grandes universités du Canada anglais nous fait comprendre bien des choses»³¹. La construction d'une Cité universitaire moderne et bien financée allait permettre de contrer ce sentiment d'inféodation.

En formant, d'une part des techniciens qui moderniseront de plus en plus nos industries, d'autre part, des hommes d'affaires qui sauront administrer scientifiquement ces mêmes industries, nous parviendrons de la sorte à conquérir l'indépendance économique du Canada français et à donner aux nôtres, sur la terre d'Amérique, la place à laquelle ils ont droit³².

28. Département du Trésor, *Discours sur le budget...*

29. Gilles BOURQUE et Jules DUCHASTEL, *Restons traditionnels et progressifs, pour une nouvelle analyse du discours politique, le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.

30. Comité de l'aide à Laval, *Pour mieux connaître Laval, manuel des orateurs*, Québec, Université Laval, 1948.

31. M^{er} Alphonse-Marie PARENT, «La première université française en Amérique», *La Revue de l'Université Laval*, 3, 1 (septembre 1948), p. 11.

32. Comité de l'aide à Laval, *Pour mieux connaître Laval...* p. 42.

La réponse des Québécois à l'appel visant à soutenir l'Université Laval ne tarde pas. Quelques mois après le déclenchement de la campagne, plus de 10,5 M\$ de dollars ont déjà été amassés. La réaction populaire et la contribution de 4 M\$ du gouvernement Duplessis permettent de dépasser toutes les aspirations placées dans cette opération³³. En raison de la contribution gouvernementale, M^{gr} Ferdinand Vandry, recteur de l'Université Laval, donne au premier ministre Duplessis le titre de second fondateur de l'institution³⁴.

Bâtisseurs de la Cité universitaire

Dans cette aventure, sans l'appui indéfectible de certaines personnes clés ayant foi en cette cause, il aurait été laborieux d'édifier cette Cité universitaire. M^{gr} Vandry, recteur de 1945 à 1954, M^{gr} Parent qui fut vice-recteur de 1949 à 1954 et recteur de l'Université entre 1954 et 1960, M^{gr} Louis-Albert Vachon, recteur de 1960 à 1972, de même que les abbés Ernest Lemieux et Fernand Gingras (qui occupe plusieurs postes dans la haute administration de l'Université Laval) sont les principaux contributeurs au développement de la Cité. Sur les 24 pavillons que compte la Cité universitaire, 18 ont été érigés sous les mandats consécutifs au rectorat de M^{gr} Vandry, M^{gr} Parent et M^{gr} Vachon³⁵.

Conclusion

La Cité universitaire permet dès les années 1950 d'assurer l'expansion des activités d'enseignement et de recherche de l'Université Laval amorcée en 1852. Au-delà des impacts éducatifs et scientifiques, la Cité a favorisé le développement de nouveaux quartiers à l'ouest de la ville de Québec, ainsi que la création d'emplois bien rémunérés. Finalement, elle a contribué à préparer et à scolariser des milliers de Québécois, tout en favorisant l'acquisition de connaissances afin de préparer les jeunes du Québec à relever les nouveaux défis économiques qui se pointaient à l'horizon en vue de participer au développement industriel engendré par la fin de la Seconde Guerre mondiale.

33. Département du Trésor, *Discours sur le budget prononcé par l'honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., LL.D., trésorier de la province, à l'Assemblée législative de Québec le 24 février 1949*, Québec, le département, 1949, p. 20.

34. *Ibid.*, p. 8.

35. Comité d'aménagement et de mise en œuvre, *Le patrimoine moderne du campus de l'Université Laval : le pavillon Paul-Comtois*, Québec, Université Laval, 2010, p. 5.

L'établissement de la Cité universitaire a concouru au renouveau de la société québécoise et constitue une initiative qui ne s'insère pas dans le sillage de la doctrine véhiculée par le vocable « Grande Noirceur » et il contredit l'image d'immobilisme accolée à cette période de l'histoire du Québec. Bien que créée selon une approche de gestion conservatrice, où l'administration Duplessis laisse la place à l'Église dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet, la Cité constitue un geste de modernisation qui répond à la demande de scolarisation des jeunes Québécois, dans une perspective d'appui à l'essor de l'économie nationale, ainsi que de la formation des personnes aptes à relever ces défis. L'hypothèse posée au début de cet article s'avère donc fondée.

Reflet de l'alliance entre l'État québécois et l'Église, ce vaste chantier est la résultante du rôle joué jusqu'à la Révolution tranquille par les autorités ecclésiastiques au sein de la société québécoise, particulièrement dans le domaine de l'éducation. S'appuyant sur la théorie économique du laisser-faire, qui favorise une intervention minimale des instances gouvernementales dans les affaires publiques, le gouvernement du Québec accompagne par des aides financières et fiscales, les initiatives des communautés religieuses dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

À la veille de la Révolution tranquille, ce projet constitue avec la création de l'Université de Sherbrooke, en mai 1954, ainsi que des campus intercommunautaires Notre-Dame-de-Foy et Saint-Augustin (banlieue de Québec) établis en 1965, un des derniers grands programmes menés par l'Église catholique du Québec dans le domaine de l'éducation³⁶. Les années 1960 marquent le début du retrait des religieux de la gestion des affaires éducatives et universitaires, au profit du gouvernement du Québec et des séculiers. À partir du 1^{er} septembre 1971, l'Université Laval est régie par une nouvelle charte qui confirme son caractère non confessionnel. L'année suivante, pour la première fois de son histoire, son recteur, Larkin Kerwin, sera élu et laïc.

36. Martin DUBOIS, « Les campus intercommunautaires de Saint-Augustin : révolution tranquille... et architecturale », *Continuité*, 104, 2005.